

5 - ANNEXES

N°	DESIGNATION
ANNEXE 1	Arrêté Municipal
ANNEXE 2	Décision Pdt T.A. Nîmes désignant commissaire enquêteur
ANNEXE 3	Avis publiés dans la presse
ANNEXE 4	Certificat d'affichage en mairie
ANNEXE 5	Procès-verbal de synthèse
ANNEXE 6	Délibérations et cartographie du camping
ANNEXE 7	Délibérations et cartographie des parcelles
ANNEXE 8	Délibérations et règlement écrit
ANNEXE 9	Délibérations et cartographie des chemins ruraux
ANNEXE 10	Observations
ANNEXE 11	Réponse au procès-verbal de synthèse des observations

ANNEXE 1

Envoyé en préfecture le 05/11/2019
Reçu en préfecture le 05/11/2019
Affiché le
ID : 048-214800641-20191105-2019_011-AR

Département de la Lozère

République Française
Liberté · Egalité · Fraternité

M A I R I E
de
F O U R N E L S
4 8 3 1 0

Tél. : 04 66 31 60 15
Fax : 04 66 31 60 13
mairie@fournels48.fr
www.fournels.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL
n°2019-011 du 05 novembre 2019

**Prescrivant l'enquête publique unique
pour les modifications de droit commun
du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fournels**

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-36, L153-37, L153-40, L153-41, L153-42 et L153-43,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

Vu le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes,

Vu la loi n°2018-48 ratifiant l'ordonnance n°2016-1060 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2010 approuvant le PLU ;

Vu les délibérations n°2019-04-11-20, n°2019-04-11-021, n°2019-04-11-022 et n°2019-04-11-023 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2019 engageant quatre procédures de modifications du PLU ;

Vu la décision de l'autorité environnementale n°2019-7836 en date du 1^{er} octobre 2019 dispensant les procédures d'évaluations environnementales ;

Vu les pièces des dossiers de modifications du PLU soumis à l'enquête publique unique,

Vu la décision du 15 octobre 2019, n° E19000139 / 48, de M. le Président du Tribunal Administratif de Nîmes désignant Mme DELMAS Fabienne en qualité de commissaire enquêteur.

Considérant que le dossier a été notifié aux personnes publiques associées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Il sera procédé à une enquête publique unique sur les projets de modifications du PLU de la commune de Fournels pour une durée de 15 jours du 26 novembre 2019 au 10 décembre 2019, en vue de son approbation.

Caractéristiques principales des projets de modifications du PLU :

Les procédures de modifications du PLU portent sur :

- La traduction de la présence d'un camping sur le territoire par un zonage approprié (Nt), concernant l'emprise actuellement occupée et permettant le maintien d'une activité ;
- L'évolution du règlement écrit afin d'adapter certaines prescriptions (par exemple les implantations des constructions), et intégrer les évolutions législatives, notamment autoriser sous conditions les extensions des maisons d'habitation et leurs annexes en zones agricole et naturelle, les constructions et installations annexes aux activités agricoles en zone agricole ;
- L'extension des zones agricoles AA et AAri sur des parcelles classées Ub (zone urbaine résidentielle), Ubr (zone urbaine résidentielle présentant un risque d'inondation), Ud (zone d'équipement public) et Udri (zone d'équipement public présentant un risque d'inondation) afin de reconnaître leur caractère agricole ;
- La prise en compte dans le règlement graphique de la désaffectation de deux chemins ruraux dans les secteurs de Redondet et Ausset pour les classer selon la réglementation contiguë adaptée.

ARTICLE 2 -

A été désignée par le Président du tribunal administratif de Nîmes : Madame DELMAS Fabienne, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 -

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'environnement, le dossier de modification du PLU comprend notamment les pièces suivantes :

- Un rapport de présentation détaillé pour chacune des modifications ;
- Une note de présentation conjointe aux quatre procédures ;
- Les avis émis sur les projets ;
- La décision de dispense d'évaluation environnementale.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Fournels pendant 15 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture, du 26 novembre 2019 au 10 décembre 2019

Le dossier d'enquête publique unique est consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet de l'Etat, à l'adresse :

<http://www.lozere.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Le dossier d'enquête publique unique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur un poste informatique réservé à cet effet à la maison des services de Fournels.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- Soit sur le registre d'enquête à la mairie
- Soit, les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie :
Mairie de FOURNELS
A l'attention de Mme le Commissaire enquêteur
48310 FOURNELS
- Soit les adresser au commissaire enquêteur par courrier électronique, à l'adresse suivante, en précisant en objet « A l'attention de Mme le Commissaire enquêteur, Enquête publique unique relative aux modifications du PLU de Fournels » :
mairie@fournels48.fr

Le registre sera tenu à la disposition du public. Les observations électroniques seront publiées sur le site internet de l'Etat à l'adresse :

<http://www.lozere.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

ARTICLE 4 -

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales, à la mairie de Fournels les :

- Mardi 26 novembre 2019 de 14h à 17h
- Mardi 10 décembre 2019 de 14h à 17h.

ARTICLE 5 -

Par décision motivée, le commissaire enquêteur peut prolonger l'enquête pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête. Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête.

Des informations sur les projets soumis à enquête publique unique peuvent être demandées auprès de M. BICHON François, Maire de la Commune, responsable du projet.

ARTICLE 6 -

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dresse, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, les procès-verbaux de synthèse des observations qu'il remet au Maire. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire son rapport et ses conclusions motivées.

Copie des rapports et conclusions motivées du commissaire enquêteur sera alors adressée au Préfet du département de la Lozère et au Président du Tribunal administratif de Nîmes.

Annexe 1

Envoyé en préfecture le 05/11/2019
Reçu en préfecture le 05/11/2019
Affiché le
ID : 048-214800641-20191105-2019_011-AR

ARTICLE 7 -

Le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande du commissaire enquêteur, par l'autorité compétente pour organiser l'enquête, après avis du responsable du projet.

Le rapport doit faire état des observations et propositions qui ont été produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles du maître d'ouvrage.

Le rapport et les conclusions motivées seront rendus publics par voie dématérialisée sur le site internet de l'enquête publique : <http://www.lozere.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

et à la mairie de Fournels où ils peuvent être consultés sur support papier, durant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 8 -

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié au moins quinze jours avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux ci-après :

- Lozère Nouvelle
- Midi libre

Cet avis sera affiché notamment à la mairie de Fournels, et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces publicités seront certifiées par le Maire de la Commune.

ARTICLE 9 -

Après l'enquête publique unique, et en cas d'avis favorable, le projet, éventuellement modifié, sera approuvé par le conseil municipal

ARTICLE 10 -

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet suivant :

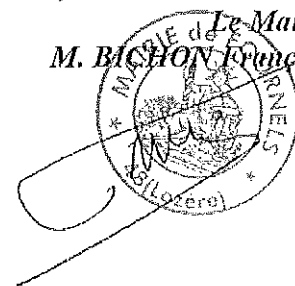
<http://www.lozere.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

ARTICLE 11 -

M. le Maire et Mme le Commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fournels, le 05 novembre 2019

*Le Maire,
M. BICHON Francots*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

15/10/2019

N° E19000139 / 48

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 14/10/2019, la lettre par laquelle le Maire de la commune de FOURNELS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

les modifications du Plan Local d'Urbanisme de la commune de FOURNELS ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Fabienne DELMAS est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de FOURNELS et à Madame Fabienne DELMAS.

Fait à Nîmes, le 15/10/2019

Le Président,



Jean-Pierre DUSSUET

modalités de
es annonces
les (NOR : MCGE
f départemental
018 est fixé à
(du lignomètre)

EL PUBLIC CURRENCE adaptée

ateur - Maîtrise
UNE DE PEYRE EN
e - La Terre de Peyre -
e - Aumont-Aubrac -
BRAC

IE RÉHABILITATION
EN LOGEMENT à

ssation: Procédure
on des articles 27
16-360 du 25 mars
3-1 du Code de la

es lots: Les travaux
ranche. Le marché
hacun faisant l'objet
possibilité de présenter
usieurs lots.

NS - GROS CEUVRE
BOIS
URE LAUZES - ZIN-

ES EXTÉRIEURES ET

GES - CLOISONS
ISOLATIONS
- FAÏENCES
T DE SOL SOUPLE

TÉRIEURES
ÉGRÉE
- CHAUFFAGE
PLOMBERIE
ANULES

ions: Variantes au-
des exigences tech-
et des conditions

le début des tra-
demandés sur la
at sur ses capa-
onomiques et fi-
que prévus aux
du Décret n° 2016-

ion des offres:
: 40 %
des offres: 120
complémen-

MMUNE DE PEYRE
e La Terre de Peyre
- Aumont-Aubrac -
N-AUBRAC -
ail: pgourlay@pey-

NCE D'ARCHITEC-
hane BESSIERES -
- 48200 SAINT-
0466310289 -
ectie48.com

ssiers: Le Dossier
eprises est téléchar-

cs.com
idatures et des
es documents par
uée sur le profil
adjudicateur, à
www.e-marchespu-

lundi 4 novem-
ception des of-
mbre 2019 avant

re, Alain ASTRUC

maine à œuvre. BET Aqua Services,
8 rue de Wunsiedel, 48000 Mende.

Mode de passation: Marché de tra-
vau en procédure adaptée (article 28 du
CMP).

Objet du marché: Travaux de protec-
tion de 4 captages de la commune et réha-
bilitation d'un captage.

Nature des travaux: terrassement,
nivellement, ouvrage de captage en PEHD,
fossé de dérivation, piquets galvanisés, grill-
lage, portails, portillons.

Critères de notation des offres:
Prix (60 %); Références, dossier technique
et délai (40 %).

**Date envisagée pour le début des
travaux:** avril 2020

Délai maximum des travaux: 5
mois.

Fin des travaux: septembre 2020

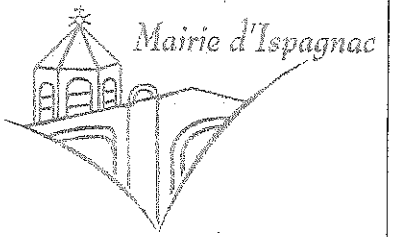
**Date limite de réception des of-
fres:** le mardi 17 décembre 2019 à
12 heures.

**Modalités d'obtention du dossier
de consultation:** le D.C.E devra être té-
léchargé sur le site: www.achatpublic.com

**Adresses à laquelle les offres de-
vront être transmises:** la transmission
des offres devra se faire uniquement par
voie électronique sur le site:
www.achatpublic.com et avant la date li-
mite de réception des offres.

**Renseignements techniques et
administratifs:** BET Aqua Services,
Jacques MOPPERT. Tél. 0466653123,
mail: aguaservices@wanadoo.fr; Com-
mune d'Allenc, Tél. 0466476679, mail:
allenc.mairie@wanadoo.fr

**Date d'envoi du présent avis de
publication:** le jeudi 7 novembre 2019.
Le Maire, M. ANDRÉ



RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Sur le projet de modification du règlement du Site Patrimonial Remarquable

Par arrêté n° AR_084_2019 en date du
1er octobre 2019, le Maire d'Ispagnac a
ordonné l'ouverture de l'enquête publique
sur la modification du règlement du Site Pa-
trrimonial Remarquable (SPR).

A cet effet, M. Gérard PONS domicilié
la Tour Quartier du Chapitre 48000
MENDE, exerçant la profession d'ingénieur
divisionnaire des travaux ruraux en retraite,
a été désigné commissaire enquêteur par le
Vice-Président du tribunal administratif de
Nîmes.

L'enquête se déroulera à la Mairie, du
28 octobre au 27 novembre 2019, aux
jours et heures habituels d'ouverture.

M. le commissaire enquêteur recevra en
Mairie les:

Lundi 28 octobre 2019 de 9 heures à
12 heures;
Mardi 12 novembre 2019 de 14 heures
à 17 heures;
Mercredi 27 novembre 2019 de
14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les obser-
vations sur le projet de modification du ré-
glement du SPR pourront être consignés sur
le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles
peuvent également être adressées par écrit
au commissaire enquêteur soit par
courrier (Mairie - M. le Commissaire en-
quêteur - Place Jules-Laget - 48320 ISPAGNAC)
ou soit par mail:

enquete.publique.ispagnac@gmail.com
Le rapport et les conclusions du commis-
saire enquêteur pourront être consultés à la
Mairie à l'issue de l'enquête.
Fait à ISPAGNAC, le 4 novembre 2019
Guylène PANTEL, Maire

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Sur le projet de Règlement Local de Publicité

En application de l'arrêté municipal n°
AR_085_2019 du 2 octobre 2019, il sera
procédé à une enquête publique relative au
projet de Règlement Local de Publicité (RLP)
de la commune d'ISPAGNAC.

L'objet du RLP est d'adapter les règles re-
latives aux publicités extérieures (publicités,
enseignes et pré-enseignes), aux caractéris-
tiques du territoire communal.

Cette enquête se déroulera pendant 30
jours consécutifs du lundi 28 octobre 2019
à 9 heures au mercredi 27 novembre 2019
à 17 heures inclus.

M. Gérard PONS Ingénieur division-
naire des travaux ruraux en retraite, a été
désigné commissaire enquêteur par le Tribu-
nal Administratif de Nîmes. Il se tiendra à
la disposition du public en Mairie, selon les
modalités suivantes:

Lundi 28 octobre 2019 de 9 heures à
12 heures;
Mardi 12 novembre 2019 de 14 heures
à 17 heures;
Mercredi 27 novembre 2019 de
14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public
pourra prendre connaissance du dossier
d'enquête et consigner ses observations,
propositions et contre-propositions sur le re-
gistre ouvert à cet effet en mairie d'ISPAG-
GNAC (Place Jules-Laget) aux jours et
heures habituels d'ouverture. Elles pourront
également être adressées par écrit au commis-
saire enquêteur par courrier ou par mail:
enquete.publique.ispagnac@gmail.com

Toute personne pourra obtenir communi-
cation du dossier d'enquête publique, sur sa
demande et à ses frais, auprès de Mme le
Maire, dès la publication de l'arrêté d'ou-
verture de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête comporte le projet
de règlement local de publicité et le docu-
ment graphique, le rapport de présentation,
l'arrêté du Maire fixant les limites de l'ag-
glomération et le procès-verbal de la Com-
mission Départementale de la Nature, des
Paysages et des Sites du 12 mars 2019, au
cours de laquelle le projet de RLP de la com-
mune d'ISPAGNAC a été examiné.

Le public pourra consulter en Mairie et
sur le site internet de la Commune, le rap-
port et les conclusions du commissaire en-
quêteur pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, le
Conseil Municipal se prononcera par déli-
bération sur l'approbation du RLP, éventuel-
lement modifié au vu des conclusions de
l'enquête.

Le RLP sera annexé à la Carte Commu-
nal de la commune d'ISPAGNAC.

Fait à ISPAGNAC, le 4 novembre 2019
Guylène PANTEL, Maire

EURL MAISON PARAN
Capital 7.622,45 €
Siège social ST-ALBAN/LIMAGNOLE
(48120) 20 Grand'Rue
RCS MENDE n° 391091972

CHANGEMENT DE SIEGE

Suivant PV d'Assemblée Générale Extra-
ordinaire en date du 14/10/2019, il ré-
sulte la décision de transférer le siège social
de St-Alban Sur Limagnole (48120) 20
Grand'Rue à St-Chély d'Apcher (48200),
91, rue Théophile Roussel à compter du
14/10/2019. En conséquence, le siège so-
cial est transféré comme dit précédemment,
qui devient l'établissement principal (SIRET
39109197200029). L'ancien siège devient
à la même date établissement secondaire
(SIRET 39109197200011). Le dépôt légal
sera effectué au greffe du tribunal de com-
merce de Mende.

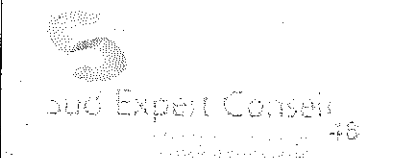
MISE EN CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE EN 2020 DE:

- => ALIMENTATION:
- pain, viande (fraîche, sous-vidé),
- produits laitiers, volailles fraîches).
- => TRANSPORTS:
- Centre d'Antrenas,
- M.A.S de Civergols Saint-Chély-d'Ap-
cher.

REMISE DES OFFRES AVANT le:
mercredi 4 décembre 2019 avant
12 heures (sous double enveloppe, voir ca-
hier des charges à retirer au Centre
d'Antrenas au SSR Pédiatrique).

**Dépôt contre récépissé au Secré-
tariat ou envoi en recommandé à:**
A.L.L.F.S. - Centre d'Antrenas - 48100 -
ANTRENAS

DOSSIER N° 7213722201



Aux termes d'un acte sous signature pri-
vée en date à SAINT-CHELYD'APCHER du
28/10/2019, il a été constitué une société
présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale: Société civile immobilière.
Dénomination sociale: LOFTLOZ. Siège so-
cial: 4 Route de Brassac, 48200 ST-CHELY-
D'APCHER. Objet social: Acquisition
d'immeuble, administration et l'exploitation
par bail, location ou autrement de tous im-
meubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait
devenir propriétaire ultérieurement, par voie
d'acquisition, échange, apport ou autre-
ment. Durée de la Société: 99 ans à com-
pter de la date de l'immatriculation de la
Société au Registre du commerce et des so-
ciétés. Capital social: 3 000 euros, consti-
tué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance: Monsieur Hervé BUFFIERE, de-
meurant 4 Route de Brassac 48200 ST-
CHELYD'APCHER. Clauses relatives aux
cessions de parts: dispense d'agrément
pour cessions à associés, conjoints d'associ-
és, ascendants ou descendants du cédant,
l'agrément est donné par les associés repré-
sentant au moins les trois-quarts des parts
sociales. Immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés de
MENDE. Pour avis La Société

AVIS D'ENQUÊTE

L'ouverture d'un
relative au pro-
de chemins ruraux
déléguée

Le public est in-
n° 2019/53 du 14
crit l'ouverture d'un
le projet de d'aliéna-
sur la commune délé-

Cette enquête pu-
lundi 4 novembre 2019
vembre 2019 inclus,

Le dossier d'en-
être consulté par la
heures d'ouverture a
matins de 9 à 12 heu-

Monsieur Jean-Pi-
sable du Pôle Territo-
tion Départementale
Lozère, à la retraite,
administratif de Nîmes
missaire enquêteur, re-
le public à la mairie de
Gorges les:

lundi 4 novembre 2019
de 9 à 12 heures
mardi 19 novembre 2019
de 14 à 17 heures

Pendant la durée

pourra formuler ses o-
- en les portant sur
déposé à la mairie p-
- en les adressant,
de Massegros-Causse-
de M. Jean-Pierre B-
enquêteur - enquête p-
de chemins ruraux a-
gros 48500 Massegro-
- en les présentant
quêteur au cours de
mairie aux jours et he-
sus.

À l'issue de l'en-
nant les conclusions
saire enquêteur sera
Massegros-Causse-G-

Au terme de la pro-
nicipal en tant qu'au-
prononcera par déli-
mande d'aliénation c-
la commune déléguée



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de FOURNELS
Enquête publique unique
Relative aux modifications du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que, par arrêté municipal n° 2019-011 du
Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur les pro-
du PLU de la Commune de Fournels.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant 15 jours c-
vembre 2019 au 10 décembre 2019.

A été désignée par le Président du Tribunal administratif de Nîmes
bienne en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobile
par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Fournels
habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute
publique:

- sur le site internet, à l'adresse:
<http://www.lozere.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- sur un poste informatique réservé à cet effet à la maison des se-

Le Public pourra prendre connaissance des dossiers et consigne
observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'en-
écrit à la mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur, ou les
saire enquêteur par courrier électronique en précisant l'objet, à l'ad-
nels48.fr. Le registre sera tenu à la disposition du public. Les obser-
seront publiées sur le site internet précité.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Fournels les:
Mardi 26 novembre 2019 de 14 à 17 heures
Mardi 10 décembre 2019 de 14 à 17 heures

Ses rapports et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'
de l'enquête seront tenus à disposition du public à la mairie et sur le
Toute information concernant le projet de modification du PLU po-
à Monsieur BICHON François, Maire de la Commune de Fournels.

RENCONTRES

... sérieuse, cherche femme
... relation simple et sincère
... permis. Tél. 06.48.81.70.23.

... eux, honnête, souhaiterait
... 0 ans, pour amitié dans un
... + si affinités. Écrire au
... 227 qui transmettra.

qui êtes seul(e)

NET FABRE

... Saineric 12000 Rodez
... 55 68 22 22

A DEUX - MARIAGE

... tante de vie, rég Mende, a connu la
... tout, veut croire au vrai bonheur. Souhaite
... cité (Lozère de préf). Tél. 05 65 68 22 22

... soignante, rég Lozère, seule depuis
... on futur dans la solitude! Souh M même
... affinités pour projet de vie à deux.

... g collège, rég Mende, très belle pers,
... se, insiste surtout sur la beauté de cœur!
... Tél. 05 65 68 22 22

... rant de société, rég Marvejols, stage
... plus se tromper. Fera des concessions pour
... couple avec l'élu(e) de son cœur. Pour le

... fonctionnaire, rég Marvejols, grande
... es d'adaptation. Souh construire sa relation
... ge, la complicité avec D même attente, rég
... Tél. 05 65 68 22 22

... reuses pers de votre rég ne paraissent pas en
... Pour renc celui ou celle qui répond le plus à votre
... ans au 05 65 68 22 22. Etude d'orientation gratuite,
... de à votre service. De nombreux couples réalisés
... oignages de réussite et de satisfaction

... ante, cherche H. âge en rapport,
... ude, si affinité dans 43 - 07 -
... 90.06.

... me 67 ans, souhaite amitié F
... imant animaux, nature, non
... lettre détaillée au journal.
... transmettra.

NONCES ICIAIRES LÉGALES

... rrêté ministériel du
... ore 2012 relatif au tarif
... et aux modalités de
... tion des annonces
... t légales (NOR : MCCE
... le tarif départemental
... née 2018 est fixé à
... ligne (du lignomètre)



AVIS D'ATTRIBUTION

COMMUNE DE MENDE
M. Laurent SUAU - Maire
Hôtel de Ville
Place Charles-de-Gaulle
48000 MENDE

mèl : correspondre@aws-france.com
web : http://www.mende.fr

**Objet : vérification et mainte-
nance des extincteurs et des trappes
de désenfumage pour le groupe-
ment de commandes publiques**

Référence acheteur : 2019/14
GPMT/BO

Nature du marché : Services
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 50610000 - Services de
réparation et d'entretien du matériel de sé-
curité

**Instance chargée des procédures
de recours : Tribunal administratif de**
Nîmes - 16 avenue Feuchères - CS 88010
- 30941 Nîmes - Cedex 09 -
Tél. 0466 273 700 - Fax : 0466 362 786 -
greffe.ta-nimes@juradm.fr

Attribution du marché
Date d'attribution : 21/11/19
SLMI, ZAE DE LA BISTE, 34670 Bail-
largues ; Montant indéfini
Envoi le 21/11/19 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur
<https://agysoft.marches-publics.info>

CONSTITUTION SOCIÉTÉ CIVILE

Aux termes d'un acte SSP en date du
15/11/2019 il a été constitué une société
Dénomination sociale : DES ANJUS

Siège social : Carnac, 48210 Mas-
Saint-Chély

Forme : Groupements agricoles d'ex-
ploitation en commun

Capital : 12000 €

Objet social : Création

Cogérant : Mlle Justine LEROUX, 23
rue Tour-du-Hameau, Carnac, 48210 Mas-

Saint-Chély

Cogérant : M. Antoine GUEANT, 23
rue Tour-du-Hameau, Carnac, 48210 Mas-

Saint-Chély

Cessions de parts sociales : les
parts sociales sont librement cessibles au
profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est
soumise au préalable à agrément de la col-
lectivité des Associés réunis en Assemblée
Générale

Durée : 99 ans à compter de son imma-
trication au RCS de Mende

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de FOURNELS

Enquête publique unique
aux modifications du Plan Local d'Urbanisme de Fournels

... informé que, par arrêté municipal n° 2019-011 du 5 novembre 2019, le
... é l'ouverture de l'enquête publique unique sur les projets de modifications
... omune de Fournels.

... éte publique unique se déroulera pendant 15 jours consécutifs, du 26 no-
... 10 décembre 2019.

... ée par le Président du tribunal administratif de Nîmes Mme DELMAS Fa-
... ité de commissaire enquêteur.

... ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés
... aire enquêteur seront déposés à la mairie de Fournels aux jours et heures
... erture de la mairie.

... enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête

... internet, à l'adresse :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Étude de M^e Christian DALLE
Notaire
48600 GRANDRIEU

Suivant acte reçu par : Maître Christian
DALLE, soussigné, notaire à GRANDRIEU
(48600), le 20 novembre 2019, enregistré
à SPF-E de MENDE (48000) le 26 novem-
bre 2019, Dossier 20190018312
Réf. 4804 P 31 2019N00405, reçu 100 €,
M. Philippe Bernard PARENT, restaura-
teur, demeurant à SAINT-ALBAN-SUR-LIMA-
GNOLE (48120) Les Faux, célibataire.
Né à LE MALZIEU-VILLE (48140) le
7 novembre 1973.

A CÈDE À :
La Société dénommée SAS L'EUROPE,
Société par Actions Simplifiée Uniperson-
nelle au capital de 5000,00 € ayant son
siège social à SAINT-ALBAN-SUR-LIMA-
GNOLE (48120) 30 Grand'Rue identifiée
sous le numéro SIREN 878411941 RCS
MENDE.

Un fonds de commerce de Snack, trai-
teur, plats préparés à emporter, jeux, gîte,
auquel est adjointe une licence IV de débit
de boissons, exploité à SAINT-ALBAN-SUR-
LIMAGNOLE (48120), 30 Grand'Rue,
connu sous le nom commercial "BAR DE
L'EUROPE", identifié sous le n° SIRET
480800099400026,

Prix : TRENTE-TROIS MILLE EUROS
(33 000,00 €) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour DIX-SEPT
MILLE EUROS (17 000,00 €)

- aux éléments corporels pour SEIZE
MILLE EUROS (16 000,00 €)

Prise de possession à compter de ce
jour.

Les oppositions devront être faites en l'o-
fice notarial de Maître Christian DALLE,
Notaire à GRANDRIEU (48600) Rte de
Mende, où domicile est élu, dans les DIX
(10) jours de la dernière en date des publi-
cations légales, par acte extrajudiciaire.

Pour avis unique, M^e Christian DALLE

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

JOLLYCLICK. Sigle : JCSAS au capital de
1356 € - 12 rue Albert-Einstein, 48000
MENDE - RCS MENDE n° 823 925 318.
Par décision du président du 23/01/2020,
il a été décidé de transférer le siège social
au 97 avenue de Villiers, 75017 PARIS. Gé-
rant : Monsieur Christopher GRILHAULT DES
FONTAINES demeurant 97 avenue de Vil-
liers, 75017 PARIS. Radiation au RCS
MENDE, Ré immatriculation au RCS de
PARIS. Pour avis. Le président.

Suivant acte SSP du 21/11/2019
constitution de la SASU :

LA GÉVAUDANNE IMMOBILIÈRE

Capital fixe : 1 000 €. Siège social :
3 Rue de la République 48100 MARVE-

JOLS. Objet social : L'acquisition, la cession
et la gestion de tous biens immobiliers
et de toutes valeurs mobilières, la prise de

participation ou d'intérêts dans toutes socié-
tés et entreprises commerciales, indus-

trielles, mobilières ou immobilières et leur
gestion. **Président : M. RICHARD JEAN-**

LUC demeurant 3 Rue de la République
48100 MARVEJOLS élu pour une durée illi-

mitée. **Durée de la société : 99 ans à**
compter de son immatriculation au RCS de

MENDE.

**Additif à l'annonce parue dans Lozère-
Nouvelle, le 18/07/2019, concernant la**
société **BERTOUL CÉVENOL**, lire : La ces-
sion de fonds de commerce du 2 mai 2019
est régularisée entre Monsieur Sébastien
CADORET, cédant, exerçant en nom person-
nel, La Rivière - 48160 Saint-Michel-de-
Dèze, immatriculé au RCS de Mende sous
le numéro 822605549 et la Société à res-
ponsabilité limitée BERTOUL CÉVENOL, ces-
sionnaire, sise La Rivière - 48160
Saint-Michel-de-Dèze, inscrite au registre du
commerce et des sociétés de Mende sous le
numéro 849138516, au capital de
5000 euros. Le fonds de commerce cédé a
pour objet : Épicerie, boulangerie, pâtis-
serie, traiteur, salon de thé, vente de bouteilles
de gaz. Le fonds de commerce dispose
d'une licence à emporter - débit de boissons
à emporter.

DOSSIER N° 7215274901

SUD EXPERT CONSEIL 48

@com

ÉTABLISSEMENTS CONSTANT

Société anonyme transformée en société par
actions simplifiée - Au capital de
718200 euros - Siège social : Boulevard
Guérin-d'Apcher 48200 ST-CHELY-D'AP-
CHER - RCS MENDE 306897596. Aux

termes de l'Assemblée Générale Mixte en
date du 28 juin 2019, il a été décidé de ne
pas désigner de Commissaires aux comptes
suite à l'expiration des mandats de la SAS

A2H AUDIT-HARDTMEYER - HUC, Commis-
saire aux Comptes titulaire, et de Monsieur
Olivier HUC, Commissaire aux Comptes
suppléant. Aux termes d'une délibération

en date du 31 octobre 2019, l'Assemblée Gé-
nérale Extraordinaire des actionnaires a dé-
cidé la transformation de la Société en

société par actions simplifiée à compter du
même jour, sans création d'un être moral
nouveau et a adopté le texte des statuts qui

régiront désormais la Société. Sa durée a
été modifiée pour être fixée à 99 ans à
compter de son immatriculation au RCS.

Son objet a été modifié aux activités de
prise de participation et prestations de ser-
vices, conseils, études en faveur des socié-
tés ou entreprises, sur le plan administratif,

comptable, technique, commercial, finan-
cier ou autre. La dénomination de la So-
ciété, son siège, et les dates d'ouverture et

de clôture de son exercice social demeurent
inchangés. Le capital social reste fixé à la
somme de 718200 euros. Admission aux

assemblées et droit de vote : Tout associé
peut participer aux assemblées sur justifica-
tion de son identité et de l'inscription en

compte de ses actions. Chaque associé a
autant de voix qu'il possède ou représente
d'actions. Transmission des actions : La ces-
sion d'action est entièrement libre. Sous sa

forme anonyme, la Société était dirigée
par : Administrateur et Président : Alain
CONSTANT Administrateur et Directeur Gé-
néral Délégué : Christophe CONSTANT Admi-

nistrateur : Julien CONSTANT. Sous sa
nouvelle forme de société par actions sim-
plifiée, la Société est dirigée par : Président :

Julien CONSTANT, demeurant La Chau-
mette 48200 RIMEIZE. Directeur Général :

Alain CONSTANT, demeurant Chemin de
Billières 48200 ST-CHELY-D'APCHER.

Des

Le Cl

AVIS

CONTRAT

Maîtrise d'ASSOCIATI

Quartier Costev
Directeur, M

Tél. 04 66 33

E-Mail : dgcl

Objet du c

Contrat priv

tion de restructu

du Foyer d'Héb

Marvejols

Une visite d

dredi 13 décem

place (cette vis

éliminatoire).

Lieux d'ex

la Lozère, Com

Caractéris

de travaux :

Le contrat es

- LOT 01 - D

Date limit

atures et of

le vendred

12 heures.

Lieu de dé

offres : SELO

vragé - 14 h

48000 MENDE

Obtention

tation :

SERVICE RE

Novembre

Tél. 04 66 65 0

E-Mail : serv

Paiement de

consultation p

Critères d

Prix : pondé

Valeur techn

à 30 %.

La

Hebdomada

7, bis Imp

BP 17 -

STANDA

CCP CLE

Directe

Claude D

Publici

annon

04 66

Journal ha

légales et j

départemen

Titre é

Commun

et vivre

Déclar

de la l

(J.O. du

CPPAP

SIRET

code A

ISSN :

Présid

Domini

Rédact

Patrick

PAO, n

Atelier c



APPEL À CANDIDATURE DE LA SAFER Occitanie

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural

La SAFER Occitanie se propose de **rétrocéder ou d'échanger** les biens fonciers ci-dessous désignés, **la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe** peuvent être obtenues soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune où se situent les biens en question.

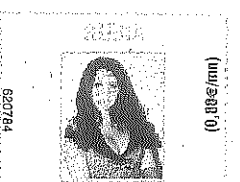
Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont invitées à déposer leur candidature par écrit au plus tard le

ER
NS
56780 €
bassin
2 M2
n étage
en sous-
0509275
70000 €
Très
x de 70
13.55.80
es
mpasse
cée J.
es 60,
e, cuis,
clim ré-
vitrage
OC: bu-
rand
ou
ion
10 €
ge (Bar
cherche
sérieux
05000 €
nte sur
NIMES
Sauve,
é Tél
10 €
ge (Bar
cherche
sérieux
5
5
rs, 4 ans,
tel
putes cou-
Occitanie,
amoures-
autres
es
NTRES
INE
s sérieuses
pion
gratuite
pel gratuit



37ans, div mais charmeuse et sexy, ch 1 H pour relation ss engagements.
au
08 95 07 92 07

Elles te font l'amour au téléphone en direct et sans attente au 0995895737. Discrétion assurée. (0,80 /mn).



belle italienne de 43a aimant les plaisirs simples de la vie, ch à partager son lit avec 1 H sincère.
Lui tél au
08 95 69 13 47

Matrimonial Rencontre

Tél 04 66 29 02 66



ON A TOUS BESOIN D'AMOUR !
OUI avec fidelio ! Rencontres sérieuses. Soyez curieux ! Informez-vous ! fidelio-gard.fr tél 04 66 29 02 66



67 ANS RAVISSANTE BLONDE Ex cadre sup. di. classe naturelle, retraite aux couleurs du bonheur c'est sûr auprès d'ellet vous 63 ans et + CVD Cc. tél 04 66 29 02 66



48 ANS NATURELLE simple, jolie brune, un cür qui s'attache elle est très câline ! Employée milieu agricole div. Vs : 47/65 ans CVD Cc tél 04 66 29 02 66



54ANS FEMME DE GOUT, classe naturelle, fine, charme piquant d'une jolie brune. Commerciale div. discrète, tout en elle vous séduira! Vs 50/60 CVD Cc. tél 04 66 29 02 66

Voyance

MAITRE SABOU

Grand voyant médium-guérisseur. Résultats rapides. Paiement après résultats. Célèbre don de naissance transmis de père en fils. 20 ans d'exp. Connu dans le monde entier. Vous parle du présent, passé et de l'avenir. Stop au tabac, alcool. Retour d'être aimé rapide. Chance aux jeux, affaires. Travail sérieux.
08 44 04 20

NIMES - Mélanie, 25 ans, belle brune, au corps irrésistible. Vs reçoit dans un cadre très discret ou se déplace également. A très vite. Bisous. 06.26.51.39.58 (834100471) 625093

ALES - TOP MODEL, 24 ans, forte poitrine naturelle, sexy, de passage dans votre ville. Tél. 06.11.47.91.81 (S. 819543448)

Envie d'un instant de détente et de charme optez pour la qualité, tout est prévu pour vous chouchouter sur NIMES. 6J/7 de 9h à 19h. Tél. 06.29.23.25.03 (388444580).

NIMES - Magnifique Trans metisse vous reçoit pour des moments de détente de 10 h à 23 h sur RDV. Tél.: 06.84.01.30.35 (S.799046682) 625053

MENDE - EMILIE nouvelle dans votre région, belle black de 31 ans, belle poitrine. Je vous attends pour un moment de détente exceptionnel. 07.53.89.07.17. (449583897)

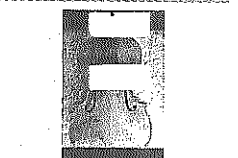
NIMES "LIZE" belle femme, mince, forte poitrine, vous accueille en toute discrétion pour un moment de relaxation coquine, en douceur. 06.65.67.41.68 (48629346)

NIMES - SUPERBE TRANSEXUELLE avec de belles courbes, très féminine, pour un bon moment de détente tél 07.78.90.05.90 (s 848264099)

NIMES - Jolie et sexy femme blonde de 26 ans de passage dans votre ville, vous attend pour des moments de détente. Tél. 07.72.06.56.16. (539863712)

Maison

Meuble, décoration et brocante



Part. Achète violons minimum 1000 € et violoncelles minimum 3000 € même en mauvais état. Me déplace gratuitement paiement comptant immédiat contacter Monsieur David 06 45 81 03 03 pendules, marbre, tableaux, bibelots, bronzes et autres, cartes postales, poupées, vases, cartes postales, montres... Tél. 04.67.12.18.34. Je me déplace sur appel.

Collectionneur Nîmes, ex-brocantier, achète Disques 33 & 45 T, Vieux Livres, Cartes Postales, BD, Vieilles Montres, Bouteilles Vieux Vins, Ménagères Argenterie, Bibelets Anciens, Tableaux. Me déplace. 06.19.76.05.83.

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques



RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet de Règlement Local de Publicité
En application de l'arrêté municipal n° AR_065_2019 du 2 octobre 2019, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune d'ISPAGNAC. L'objet du RLP est d'adapter les règles relatives aux publicités extérieures (publicités, enseignes et pré-enseignes), aux caractéristiques du territoire communal.

Part. Vide maison, 9 et 10 novembre de 10h à 18h, 1 Parc de Lunelle Aubin Le Gua 12110 : meubles, livres, objets en cuivre, bibelots, vêtements. 069022244

Instrument de musique

Collectionneur rachète instruments de musique anciens : violons (mini 1.000 €), violoncelles (mini 2.500 €), archets et contrebasses. Même en mauvais état. 06.99.09.97.25 ou oliver.violon@gmail.com

Art, collections et grands crus

Achète tout militaires, montres, briquets, couteaux, bijoux or et argent, pistolets anciens, cannes, épées. Contact : 06.09.51.99.65

ACHETE COLLECTIONS importantes TIMBRES, France et monde entier, MONNAIES Antiques et Royales, DOCUMENTS HISTORIQUES, LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.46.16.85.



Nîmes - Part. Collectionneur achète grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne etc. même très vieux ou imbuables. Spiritueux anciens (Cognac, Rhums, Whisky, Chartreuse etc.). Déplacements sur toutes distances, paiement comptant. Tél: 06.74.16.67.26

Services

Travaux Maison extérieur

DEBA : cave, murs, maisons, toutes propositions nettoyage. M. Bouan : 07.77.06.56.16

Cours et leçons

Formateur anglais 30 ans d'expérience, donne cours tous niveaux, tout public. Accepte CESU. Devis gratuit. Tél. 06.30.66.65.01



diffuser auprès de

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
Commune de Fournels
Relative aux modifications du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que, par arrêté municipal n°2019-011 du 05 novembre 2019, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur les projets de modifications du PLU de la Commune de Fournels.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant 15 jours consécutifs, du 26 novembre 2019 au 10 décembre 2019.

A été désignée par le Président du tribunal administratif de Nîmes Mme DELMAS Fabienne en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Fournels aux ours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique :

sur le site internet, à l'adresse : <http://www.lozere.gov.fr/Publications/Enquetes-publiques> sur un poste informatique réservé à cet effet à la maison des services de Fournels

Le Public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, les adresser par écrit à la mairie à l'attention de M. le commissaire enquêteur, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier électronique en précisant l'objet, à l'adresse : mairie@fournels48.fr. Le registre sera tenu à la disposition du public. Les observations électroniques seront publiées sur le site internet précité.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Fournels les :

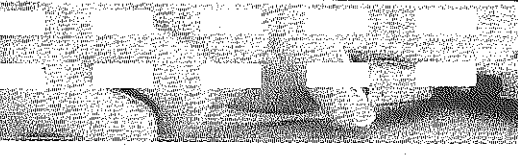
Mardi 26 novembre 2019 de 14h à 17h

Mardi 10 décembre 2019 de 14h à 17h

ses rapports et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la mairie et sur le site internet précité.

toute information concernant le projet de modification du PLU pourra être demandée à Monsieur BICHON François, Maire de la Commune de Fournels.

Avis administratif



Collectivités vous dématérialisez vos procédures de commande publique et vos échanges administratifs
Entrepreneurs vous rep...

COMMANDEZ VOUS DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

Vos bénéfices :
• Signature électronique RGS** - EIDAS*
• Utilisation simple et facile avec accompagnement
• Livraison rapide sur votre site délai de 24h
• Service clés en main à partir de 336€ HT

En partenariat avec **certeurope**

Un service du Groupe La Dépêche (La dépêche du Midi, Midi Libre, L'Indépendant, Centre Presse de l'Aveyron, La Nouvelle République des Pyrénées)

Directement en ligne sur <https://portail-pki.certeurope.fr>
Renseignement au 04.67.07.07.07

Des conseils et des devis personnalisés

RAPPEL A
Sur le projet d...
Site Pa...

Par arrêté n° AR_084_2019 a ordonné l'ouverture de l'enquête Site Patrimonial Remarquable

A cet effet, M. Gérard PONCEAUX, préfet de l'arrondissement rural en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Fournels aux heures habituels d'ouverture de la mairie.

M. le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Fournels les :

Lundi 28 octobre 2019 de 14h à 17h

Mardi 12 novembre 2019 de 14h à 17h

Mercredi 27 novembre 2019 de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers seront tenus à disposition du public à la Mairie. Elles peuvent également être consultées sur le site internet de la Mairie. Elles peuvent également être consultées sur le site internet de la Mairie.

Le rapport et les conclusions de l'enquête publique, ainsi que les conclusions de la Mairie à l'issue de l'enquête, seront tenus à disposition du public à la Mairie et sur le site internet précité.

SE MET EN VENTE UN GRAND NOMBRE DE LOGEMENTS FILM

Type	Surface hab.	Chiffre	Prix
12 au 2 ^{ème} étage stationnement 2 voitures inclus	53 m²	0	80 000 €
14 avec jardin garage	78 m²	0	148 500 €
13 avec jardin garage	57 m²	0	423 000 €

veuillez nous adresser un courriel
c@arcada.com
Marketing et Commercial
Milas - CS 40650
Provence Cédex 4

MOBILIER OFFRE/DEMANDE Pages-Parkings

150 €
Part. recherche garage pour
quartier Clarisseaux /
es. Pt d'Alès Garbetta
0 € Maxi. TEL 07 78 35 30

BONNES AFFAIRES

Animaux

Chiens

Part. vend Épagneul Bre-
mois (Mâle)-Débourré
chasse performant-Chien
de 100 €

Chats

S et CHATS, toutes cou-
leurs. Livrés à domicile. Visi-
te site : paramourdes-
Fédération par amour
ou photos sur demande
99.37.13

Rencontres

Rencontres

RENCONTRES GAZINE

rencontres sérieuses
sur votre région
mentation gratuite
discret, appel gratuit

aux formes généreuses
pimper ses après-midi
ées. Tél. 06.23.62.69.26.

AMBIÈLE

0.00€/min
séparée et totalement
dante, je rech 1 H
partager moments
sans prise de tête.
oignable au
95 07 92 07

ur au téléphone avec les
plus chaudes de la ré-
le au 04.28.65.28.65. (cb
e)

ne rencontre excitante
harmant Inconnu JULIA
09.78.06.49.31 (appel
e)

Envie d'un instant de détente et de
charme optez pour la qualité, tout
est prévu pour vous chouchouter sur
NIMES. 6:17 de 9h à 19h. Tél.
06.29.23.25.03 (389444586).

NIMES "LIZA" belle femme, mince,
forte poitrine, vous accueille en toute
discretion pour un moment de re-
laxation coquine, en douceur.
06.65.67.41.68 (486629346)

ALES - Doux plaisirs trans. Viens
t'amuser avec moi. MENU COM-
PLET Tél. 06.38.56.25.93
(S.841228645)

MENDE - EMILIE nouvelle dans vo-
tre région, belle black de 31 ans,
belle poitrine. Je vous attends pour
un moment de détente exceptionnel.
07.53.89.07.17. (449593897)

NOUVEAU CHANAC (49) - Di-
verses remises en forme, semaine
et WE inclus de 8H à 21H, parking
assuré -CB -Tél 07.73.57.46.27 ou
06.70.39.29.44 (S.328665148)

M. propose à tous, près d'Alès, ini-
tiation aux soins du corps et détente
répétée aux huiles essentielles.
Discret. Tarif raisonnable.
06.41.39.86.04. (S.523612182)

Première fois sur NIMES, irrésistible
brune, 23 ans, douce et coquine,
pour détente. 07.54.20.57.94. (S.
522423474)

Maison
**Meuble, décoration
et brocante**

Vends MEUBLE de salon en bois, 3
portes en haut et 3 portes en bas,
120 € Tél 06.48.46.15.57

ACHETE meubles anciens : livres,
pendules, luminaires, sculptures
bronze et marbre, tableaux, bibelots,
poupées, vases, cartes postales,
montres... Tél 04.67.12.18.34. Je
me déplace sur appel.

Part. Achète violons 1000 € mini-
mum violoncelles minimum 3000 €
en l'état ps
comptant livraison me déplace
dans votre région tél 06 08 37 59 48

RECHERCHE pour RACHAT, pour
collection Carillons anciens
1830-1950 et mécanisme Contoise
en l'état. Peut se déplacer. Particu-
lier, tel: 06.40.60.83.72

Loisirs
Chasse et Pêche

Chasse Pays d'Oc Bergerie de Gre-
mian Courmonsec (34660) : chasse
au laïsan et au perdreaux, à la jour-
née ou 1/2 journée. Tél.
06.09.50.95.69 / 06.63.10.29.34.

Instrument de musique

Collectionneur sérieux achète violon
minimum 1000 € violoncelle mini-
mum 3000 € même en mauvaise
état se déplace gratuitement tel 06
47.64.77.07

**Art, collections et
grands crus**

ACHAT. Particulier achète pour sa
collection, tous types d'appareils
photo et caméra anciens. PAIE-
MENT CASH et RAPIDE.
07.60.01.59.64.

ACHETE COLLECTIONS importan-
tes TIMBRES, France et monde en-
tier, MONNAIES Antiques et Roya-
les, DOCUMENTS HISTORIQUES,
LIVRES rares, CARTES POSTA-
LES. Expertise gratuite.
04.68.46.16.85.

Nouveaux femmes sur ALES, belle po-
itrine naturelle, pour un moment de
détente exceptionnel. Tél.
06.48.05.08.10 (S.539864611).

ALES - TAINA, belle thaï avec une
forte poitrine arrive dans votre ville
pour d'agréables moments. Tél moi
au 07.51.91.51.26 (S849647607)

Venez vous détendre chez EXO-



Part. Passionnée de poupées an-
ciennes achète chers selon modèle
poupées à tête porcelaine ou tête
seule même abimée des années
1850/1930, poupées-mignonnettes,
automates, carrousels, vêtements et
accessoires de poupées. Faire offre
au 06.61.69.18.82

Agriculture

A Générac, braderie divers matériels
agricoles: Très bas prix. Tél.
04.66.01.36.52

Services

Travaux Maison extérieur

SAINT JUST Part. débarrasse gra-
tuitement maison, cave, grenier... in-
téréssé également par l'achat d'ob-
jets anciens. Succession. travail
soigné. Tél 07.70.26.87.16.

Cours et leçons

Formateur anglais 30 ans d'expé-
rience, donne cours tous niveaux,
tout public. Accepte CESU. Devis
gratuit. Tél. 06.30.66.65.01

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi libre et Midi libre Dimanche, journaux habilités à publier
les annonces légales par arrêté préfectoral.
Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication
du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et
aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à
4,16 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,82 € ht le mm/col.
Contact : Midimédia Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 -
Fax 04.67.07.69.39 - Courriel : annonces.legales@midilibre.com

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
du mardi 10 décembre 2019 au vendredi 11 janvier 2020
**Projet de révisions du zonage d'assainissement du
Viala Commune de Saint-Denis-en-Margeride
Du 12 décembre 2019 au 10 janvier 2020**

Par arrêté n° AR-2019-75 en date du 26 novembre 2019, le président de la
Communauté de Communes Randon-Margeride a ordonné l'ouverture de
l'enquête publique pour la révision du zonage d'Assainissement du Viala sur la
commune de Saint-Denis-en-Margeride.

Cette enquête se déroulera du **jeudi 12 décembre 2019 au 10 janvier 2020 inclus**.
Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront à la disposition du
public, où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert
à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Saint-Denis-
en-Margeride soit le mercredi et le samedi de 9h à 12 h.

Monsieur Jacques SIRVENS retraité de la Fonction Publique désigné par le
président du tribunal administratif de Nîmes assurera les fonctions de commis-
saire enquêteur.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement
ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les envoyer par courrier
postal au commissaire enquêteur à la mairie (le village 48 700 Saint-Denis-en-
Margeride).

Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur en mairie de Saint-
Denis-en-Margeride les :

- Jeudi 12 décembre de 9 h 00 à 12 h 00
- Jeudi 19 décembre de 14 h 00 à 17 h 00
- Vendredi 10 janvier de 14 h 00 à 17 h 00

Afin de répondre aux demandes d'information présentée par le public.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables,
pendant un an à la mairie de Saint Denis en Margeride.

Le Président, Patrice SAINT-LEGER

RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Fourmel

Relative aux modifications du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que, par arrêté municipal
du 26 novembre 2019, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête de
modifications du PLU de la Commune de Fourmel.

Cette enquête publique unique se déroulera per
du 26 novembre 2019 au 10 décembre 2019.

A été désignée par le Président du tribunal adminis-
tratif de Nîmes, Fabienne en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuille-
tonnés par le commissaire enquêteur seront déposés
les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable
à la mairie de Fourmel.

sur le site internet, à l'adresse :

<http://www.lozere.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

sur un poste informatique réservé à cet effet
à la Mairie de Fourmel.

Le Public pourra prendre connaissance des obser-
vations, propositions et contre-propositions
présentées par le commissaire enquêteur seront déposés
à la mairie de Fourmel, à l'adresse : mairie@fourmel48.fr
à disposition du public. Les observations électronique
seront prises en compte.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de
Fourmel :

- Mardi 26 novembre 2019 de 14h à 17h

- Mardi 10 décembre 2019 de 14h à 17h

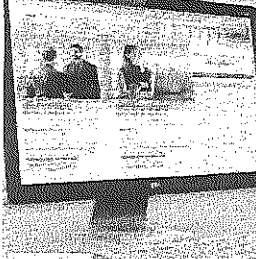
Ses rapports et ses conclusions transmis au Maire
de Fourmel. L'enquête sera tenue à disposition sur
le site internet précité.

Toute information concernant le projet de modifica-
tion du PLU sera adressée à Monsieur BICHON François, Maire de
Fourmel.

Publiez facilement
votre annonce
en quelques
jours sur
www.legalis.fr

PROFESSIONNELLE DU CHIFFRE ET DU COMPTABLE

VOTRE NOUVEAU SERVICE
ET SANS ABONNEMENT POUR
A VOTRE ESPACE SECURISÉ



Une équipe dédiée de professionnels
pour vous accompagner : 04
78 48 48 48
annonces.legales@midielibre.com

Avis administratif

Collectivités
vous dématérialisez vos procédures
de commande publique et vos échanges administratifs
et réglementaires.

Entreprises/Municipalités
vous répondez aux marchés
de manière
totalement dématérialisée.

COMMANDEZ VOTRE CERTIFICAT

Mairie
de
FOURNELS
48310

Tél. : 04 66 31 60 15
Fax : 04 66 31 60 13
mairie@fournels48.fr
www.fournels.fr

CERTIFICAT DE PUBLICATION
ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, M. François BICHON, Maire de la commune de FOURNELS

certifie que :

- l'arrêté n° 2019-011 du 05 novembre 2019 prescrivant l'enquête publique unique pour les modifications de droits commun du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Fournels

a été publié en mairie, du 5 novembre 2019 au 10 décembre 2019 par voie d'affichage.

Fait à Fournels, le 10 décembre 2019

Le Maire
M. François BICHON



Procès verbal de synthèse des observations
en date du 15 décembre 2019

Enquête publique unique sur les modifications du Plan
Local d'Urbanisme de la commune de Fournels- LOZERE

Commissaire enquêteur
Fabienne DELMAS
19 avenue de l'Europe
Appart. 6 - Valcroze
48000 MENDE
Tél. 06.79.81.79.16

Je soussignée Fabienne DELMAS, déclare notifier ce jour 15 décembre 2019, par procès-verbal, une synthèse des observations portant sur les modifications du Plan Local d'Urbanisme à Monsieur François BICHON, Maire de la commune de Fournels et porteur du projet concernant les modifications du PLU de sa commune.

Les observations détaillées ci-après, ont été communiquées lors des permanences en mairie, au commissaire-enquêteur par le public, à savoir les 26 novembre et 10 décembre 2019.

Observations verbales :

Aucune

Observations par courrier électronique :

Aucune

Observations notifiées sur le registre : 1 seule

Le 10 décembre 2019

Monsieur Eric BRUGES, propriétaire de la parcelle A 235 (classé en agricole actuellement) sur Les Aussets, commune de Fournels et son épouse, Françoise BRUGES, exploitante agricole, souhaiteraient une modification concernant cette parcelle afin qu'une partie devienne constructible.

Précisément au niveau d'un kiosque de 20 m², où ils envisagent de réaliser une extension pour une habitation de 100 m² environ.

Ils demandent donc qu'une partie incluant le kiosque, soit classé en urbanisable.

Observations faites par courriers, adressés au commissaire enquêteur : au nombre de 2

Le 26 novembre 2019

M. et Mme MOURGUES résidant sur le hameau de Fromagère, sont venus en permanence déposé un courrier, rédigé par leurs deux filles, Cécile et Florence MOURGUES.

Toutes deux sont nues propriétaires des parcelles 1090 et 338 se situant sur le hameau Fromagère, faisant parti de la commune de Fournels.

La parcelle 1090 est classée en zone Uc (zone d'habitat des hameaux) et n'a pas d'accès direct à la route et le chemin d'accès actuel est étroit.

De plus, ladite parcelle se trouve au milieu de cinq maisons, et une construction créerait des nuisances et vis-à-vis.

La parcelle 338 classée en Auo (secteur à urbaniser ouvert) est l'une des rares parcelles permettant de cultiver des céréales, ce qui devient indispensable pour l'équilibre d'une exploitation agricole (avec l'augmentation du prix des aliments à destination des bêtes). Cette exploitation est en fermage, et nous en sommes à la quatrième génération à détenir cette parcelle.

Mesdames Cécile et Florence MOURGUES demandent donc que ces deux parcelles citées ci-dessus, soient reclassées en agricole.

Le 10 décembre 2019

Lors de la permanence du commissaire enquêteur, Madame Fabienne JULIEN, résidant au Passadou, commune de Fournels, a déposé un courrier où elle demande le déclassement de la parcelle, A 570 secteur de Redondet, qui est dans le PLU identifiée « Urbanisable en équipements publics ».

Est mentionné également dans son courrier que cette parcelle est inondable, et n'a pas d'accès.

De plus, cette parcelle est louée en agricole, et Mme JULIEN souhaite donc qu'elle soit reclassée en terres agricoles comme elle était auparavant.

Le commissaire enquêteur se pose la question suivante, à savoir, pourquoi la parcelle A 570 est classée « urbanisable pour équipements publics » et à quelle fin ?

Les copies des courriers sont jointes au procès-verbal.

Mende, le 15 décembre 2019

Fabienne DELMAS

Commissaire enquêteur

Fait en double exemplaires

François BICHON

Maire de Fournels



Annexe 6

Envoyé en préfecture le 30/04/2019
Reçu en préfecture le 30/04/2019
Affiché le
ID : 048-214800641-20190411-2019_04_11_020-DE

2019-04-11-020
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de Membres	
- Afférents au C.M. :	11
- En exercice :	11
- Qui ont pris part à la délibération	11

Date de Convocation et d'affichage : 05/04/2019
--

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de FOURNELS**

Séance du 11 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, à 20 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. François BICHON, Maire.

PRESENTS : M. François BICHON - M. Lucien TEISSEDE - Mme Marie-Paule PELEGRY - Mme Béatrice BONAL - Mme Agnès BOUARD - M. POULALION Jérôme - M. Alain TARDIEU - Mme Janine CHIARDAIRE - M. Yannick DALLE

EXCUSES : M. Cyril BRIGNIER (Pouvoir à M. Alain TARDIEU), M. Pierre MOREL A L'HUISSIER (Pouvoir à M. François BICHON)

SECRETARE : Mme Béatrice BONAL

OBJET : Mise en œuvre de la Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

VU la délibération du Conseil municipal du 02 avril 2010 approuvant le PLU;

INDIQUE que le camping de Fournels, pré-existant à l'approbation du PLU, est inclus en zone naturelle de ce dernier, ne reconnaissant pas sa spécificité ;

INDIQUE que permettre la valorisation de cet équipement est indispensable dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune, lequel vise à « pérenniser et développer la dynamique économique de la commune et des services à la personne », passant notamment par « le développement d'un pôle touristique » ;

PRECISE que créer un secteur au droit de l'existant permet d'adapter la réglementation à l'activité en place sans impacter les sites, paysages, milieux naturels ou agricoles ;

RAPPELLE que conformément à l'article L153-36 du Code de l'urbanisme une modification de PLU peut être mise en œuvre si le projet ne conduit pas :

- à changer les orientations dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- à réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière
- à réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance
- à ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.
- à créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté.

INDIQUE que la création d'un secteur spécifique peut entraîner une majoration de plus de 20% des possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, ainsi une enquête publique devra être organisée conformément aux articles L153-41 et suivants du Code de l'urbanisme

Annexe 6.

2019-04-11-020

Envoyé en préfecture le 30/04/2019
Reçu en préfecture le 30/04/2019
Affiché le
ID : 048-214800641-20190411-2019_04_11_020-DE

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'engager une procédure de la modification de Droit Commun du PLU, dite modification n°1, afin de créer un secteur Nt, secteur Naturel à vocation touristique ;
- de dire que les dépenses entraînées par les études nécessaires à la modification n°1 du PLU seront imputées sur le budget principal de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités et à signer tout acte et toute pièce relative à la modification n°1 du PLU
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat pour l'octroi d'une compensation des dépenses entraînées par la modification n°1 du PLU, conformément à l'article L.132.15 du Code de l'Urbanisme, ainsi que toute subvention qui pourrait être accordée par tout organisme intéressé

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

M. François BICHON



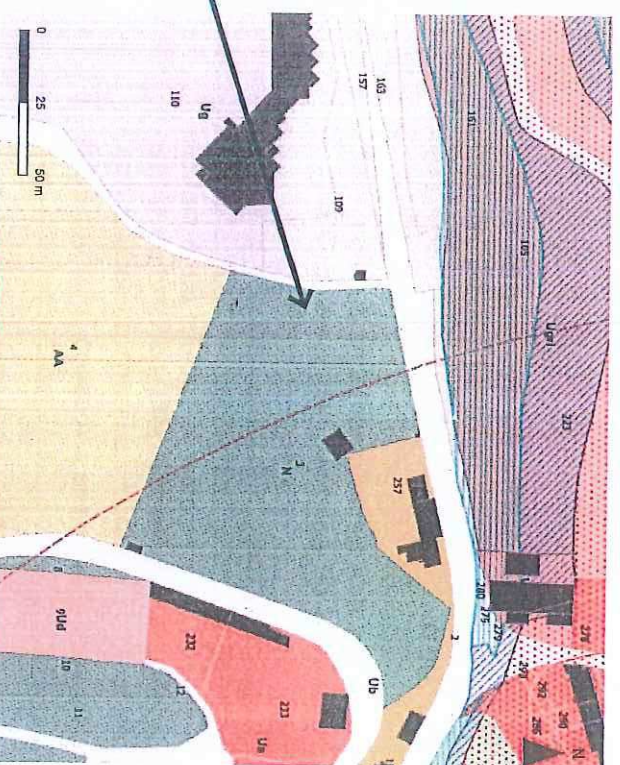
- Localisation du projet de création d'un secteur Nt sur le Camping :
Modification de la zone N en secteur Nt correspondant à la parcelle AC 0003 du camping

Vue aérienne correspondante à la parcelle du camping
(source : Géoportail)

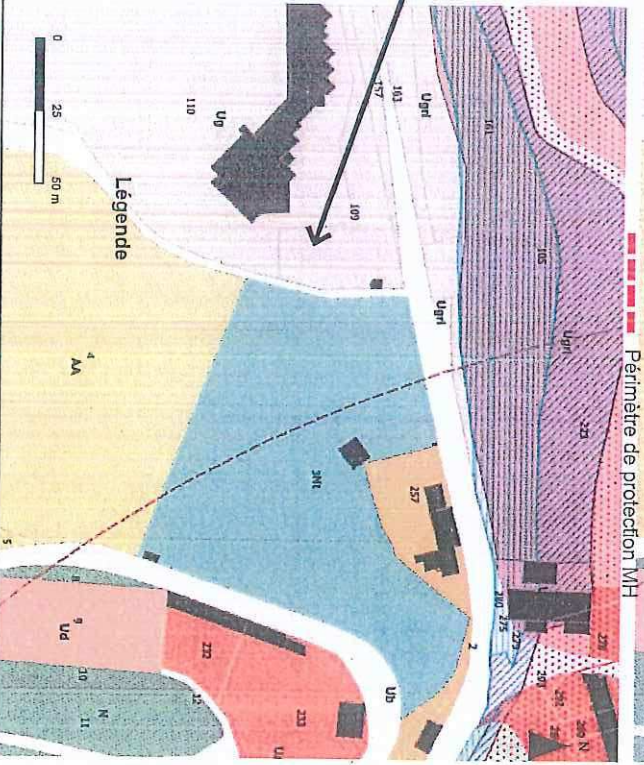


— — — — —
Délimitation de la parcelle

Situation actuelle :



Projet :



Annexe 7.

2019-04-11-021
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 30/04/2019
Reçu en préfecture le 30/04/2019
Affiché le
Département : LOZÈRE
ID : 048-214800641-20190411-2019_04_11_021-DE

<u>Nombre de Membres</u>	
- Afférents au C.M. :	11
- En exercice :	11
- Qui ont pris part à la délibération	11

Date de Convocation et d'affichage : 05/04/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de FOURNELS**

Séance du 11 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, à 20 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. François BICHON, Maire.

PRESENTS : M. François BICHON - M. Lucien TEISSEDRE - Mme Marie-Paule PELEGRY - Mme Béatrice BONAL - Mme Agnès BOUARD - M. POULALION Jérôme - M. Alain TARDIEU - Mme Janine CHARDAIRE - M. Yannick DALLE

EXCUSES : M. Cyril BRIGNIER (Pouvoir à M. Alain TARDIEU), M. Pierre MOREL A L'HUISSIER (Pouvoir à M. François BICHON)

SECRETAIRE : Mme Béatrice BONAL

OBJET : Mise en œuvre de la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

VU la délibération du Conseil municipal du 02 avril 2010 approuvant le PLU;

RAPPELLE que dans le PLU actuellement en vigueur, les parcelles A427, A436 A435 et une partie de la parcelle A920 (secteur Redondet) sont classées en zones Ub (zone urbaine résidentielle), Ubri (zone urbaine résidentielle présentant un risque d'inondation), Ud (zone d'équipement public) et Udri (zone d'équipement public présentant un risque d'inondation);

INDIQUE que cet ensemble de parcelles a une vocation agricole qu'il s'agit de préserver comme le précise l'enjeu n°2 du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) de la Commune, lequel vise à « protéger, valoriser et augmenter les richesses agricoles » ;

SOULIGNE que ce secteur présente une covisibilité avec le château qu'il s'agit de préserver en cohérence avec le PADD qui développe les objectifs suivants : « La préservation des trames agricoles traditionnelles qui structurent le paysage », et « La préservation des coupures vertes entre les entités urbanisées »;

PROPOSE de reconnaître la vocation agricole de l'ensemble formé par les parcelles A427, A436, A435 et A920 (partie), son intérêt paysager, tout en tenant compte des risques d'inondation, en y appliquant la réglementation des zones AA (« zone agricole inconstructible ») et AAri (« zone agricole inconstructible présentant un risque d'inondation ») définies dans le PLU existant.

RAPPELLE que conformément à l'article L153-36 du Code de l'urbanisme une modification de PLU peut être mise en œuvre si le projet ne conduit pas :

- à changer les orientations dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- à réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière
- à réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance
- à ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.

Annexe 7.

2019-04-11-021

Envoyé en préfecture le 30/04/2019
Reçu en préfecture le 30/04/2019
Affiché le
ID : 048-214800641-20190411-2019_04_11_021-DE

- à créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté.

INDIQUE que la création des zones AA et AAr conduit à diminuer les possibilités de construire sur les parcelles concernées. Par conséquent, une enquête publique devra être organisée conformément aux articles L153-41 et suivants du Code de l'urbanisme

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'engager une procédure de la modification de Droit Commun du PLU, dite modification n°2, afin de créer des zones AA (« zone agricole inconstructible ») et AAr (« zone agricole inconstructible présentant un risque d'inondation ») au droit des parcelles A427, A436 A435 et une partie de la parcelle A920 (secteur Redondet);
- de dire que les dépenses entraînées par les études nécessaires à la modification n°2 du PLU seront imputées sur le budget principal de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités et à signer tout acte et toute pièce relative à la modification n°2 du PLU
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat pour l'octroi d'une compensation des dépenses entraînées par la modification n°2 du PLU, conformément à l'article L.132.15 du Code de l'Urbanisme, ainsi que toute subvention qui pourrait être accordée par tout organisme intéressé

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFORME

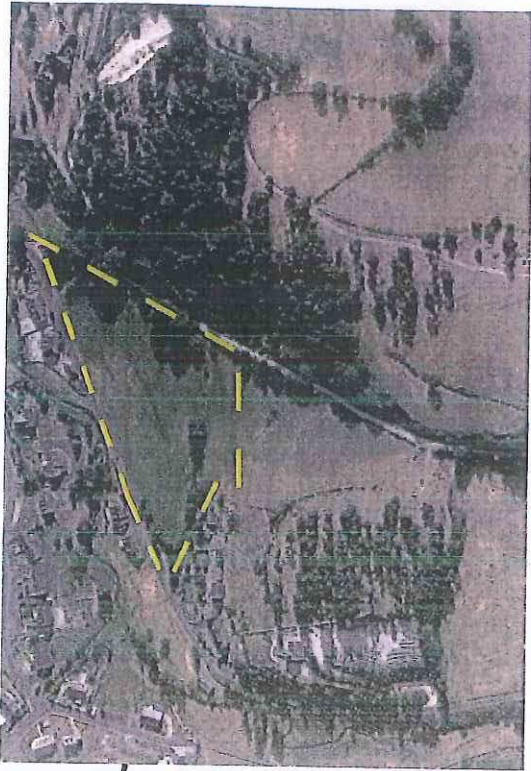
Le Maire

M. François BICHON



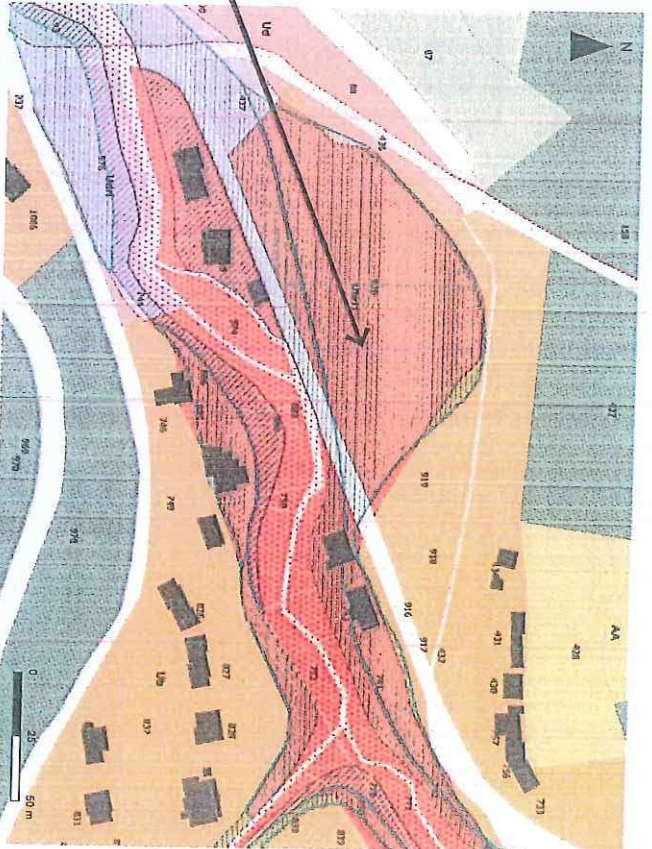
- Localisation du projet : Classement des parcelles A427, A436, A437 et A920 en secteurs AA et AAr

Vue aérienne des parcelles (source : Géoportail)

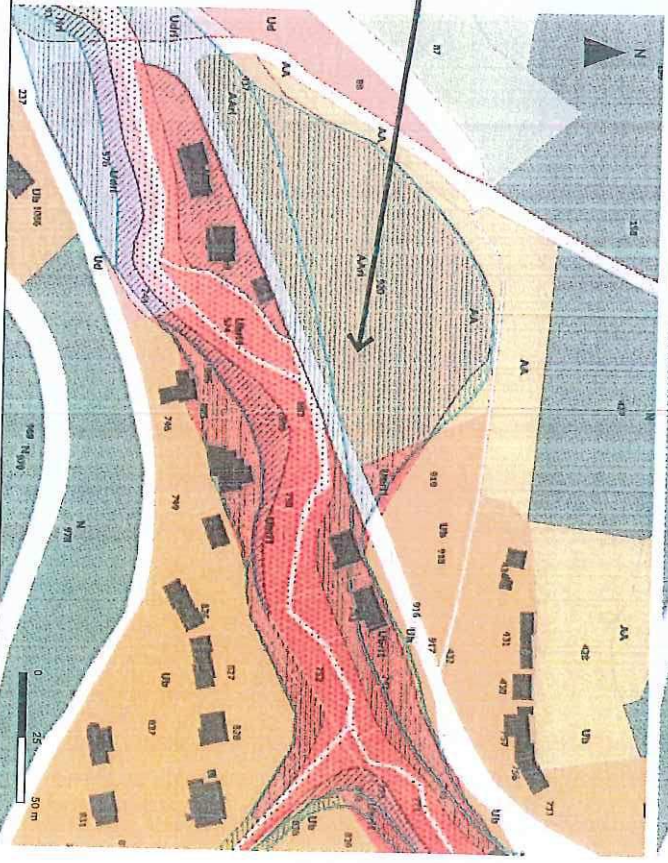


Délimitation du projet

Situation actuelle :



Projet :



Risque inondation très fort
Risque inondation fort
Risque inondation modéré

Annexe 8

2019-04-11-022
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 30/04/2019
Reçu en préfecture le 30/04/2019
Affiché le
Département : LOZERE
ID : 048-214800641-20190411-2019_04_11_022-DE

<u>Nombre de Membres</u>	
- Afférents au C.M. :	11
- En exercice :	11
- Qui ont pris part à la délibération	11

Date de Convocation et d'affichage : 05/04/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de FOURNELS**

Séance du 11 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, à 20 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. François BICHON, Maire.

PRESENTS : M. François BICHON - M. Lucien TEISSEDE - Mme Marie-Paule PELEGRY - Mme Béatrice BONAL - Mme Agnès BOUARD - M. POULALION Jérôme - M. Alain TARDIEU - Mme Janine CHARDAIRE - M. Yannick DALLE

EXCUSES : M. Cyril BRIGNIER (Pouvoir à M. Alain TARDIEU), M. Pierre MOREL A L'HUISSIER (Pouvoir à M. François BICHON)

SECRETAIRE : Mme Béatrice BONAL

OBJET : Mise en œuvre de la Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

VU la délibération du Conseil municipal du 02 avril 2010 approuvant le PLU;

INDIQUE que le règlement du PLU contient différents articles rendus obsolètes par les évolutions législatives, dont notamment la notion de surface hors œuvre nette (SHON) et brute (SHOB) qui a été remplacée par celle de surface de plancher, le Coefficient d'Occupation des Sols qui a été supprimé, les exigences en termes de stationnement de vélos qui ont été ajoutées, ou encore les autorisations d'extensions et annexes en zones agricoles et naturelles, etc. Il convient d'adapter le règlement aux évolutions législatives.

PRECISE que ces évolutions permettront d'épurer le règlement de dispositions ne s'appliquant plus, et de faciliter sa compréhension par les porteurs de projet et par le service instructeur.

INDIQUE que le règlement du PLU contient des dispositions ambiguës rendant difficile sa compréhension par les porteurs de projet et l'instruction des demandes d'autorisations d'occupations des sols, dont notamment les possibilités de constructions en zone agricole.

PRECISE que ces ambiguïtés amoindrissent la cohérence des pièces réglementaires et du PADD.

INDIQUE que le règlement du PLU n'est pas adapté pour la morphologie urbaine de Fournels,

PRECISE que ces évolutions se feront dans la continuité de ce que prévoit le PADD et notamment l'enjeu n°1 « Maitriser l'urbanisation et le développement », visant par exemple à la préservation des structures traditionnelles des hameaux ;

INDIQUE que l'ensemble de ces évolutions du règlement rendues nécessaires sont donc mineures eu égard à l'économie générale du projet traduit dans le PADD, assurant la compatibilité des modifications pressenties prises séparément et globalement.

2019-04-11-022

RAPPELLE que conformément à l'article L153-36 du Code de l'urbanisme une modification de PLU peut être mise en œuvre si le projet ne conduit pas :

- à changer les orientations dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- à réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière
- à réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance
- à ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.
- à créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté.

INDIQUE que les corrections et compléments apportés au règlement du PLU peuvent entraîner une majoration de plus de 20% des possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, ainsi une enquête publique devra être organisée conformément aux articles L153-41 et suivants du Code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'engager une procédure de la modification de Droit Commun du PLU, dite modification n°3, afin d'apporter des corrections et compléments au règlement du PLU ;
- de dire que les dépenses entraînées par les études nécessaires à la modification n°3 du PLU seront imputées sur le budget principal de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités et à signer tout acte et toute pièce relative à la modification n°3 du PLU
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat pour l'octroi d'une compensation des dépenses entraînées par la modification n°3 du PLU, conformément à l'article L.132.15 du Code de l'Urbanisme, ainsi que toute subvention qui pourrait être accordée par tout organisme intéressé

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

M. François B

